

LE TEMPS

Fiscalité Mercredi 19 novembre 2014

A chaque pays sa formule pour attirer les riches

Par Mathilde Farine

Le Portugal, notamment, attire les retraités avec un système les exonérant d'impôts

Londres n'est pas la seule à avoir sa formule pour attirer de riches résidents. Certains pays européens proposent plusieurs types de programmes différents qui s'adressent à des retraités ou des expatriés, actifs ou non dans le pays. Tour d'horizon de quelques options proposées.

Le forfait ou le résident non domicilié

Dans certains cas, les propositions se rapprochent du forfait fiscal suisse. Le Liechtenstein, notamment, offre un forfait au taux unique de 25% calculé sur la base des dépenses pour des nouveaux venus qui n'exercent pas d'activité lucrative dans la Principauté. Comme en Suisse, il ne faut pas y avoir vécu au cours des dix dernières années. De même, Vienne consent à accorder un traitement préférentiel à des personnes dont l'activité promeut la science, la recherche la culture ou le sport, et si leurs revenus ne proviennent pas d'Autriche.

D'autres Etats, comme l'Irlande ou Malte, se sont calqués sur le même modèle que les Britanniques et leur statut de «résident non domicilié».

Régimes spéciaux pour expatriés

Certains pays européens disposent d'une offre spéciale pour les expatriés. Les Pays-Bas, par exemple, ne les taxent qu'à hauteur de 65% de leurs revenus pendant 10 ans. L'Irlande, elle, offre d'exonérer 30% du revenu à condition que celui-ci s'élève au moins à 75 000 euros et ne dépasse pas 500 000 euros pour une durée maximale de 5 ans.

Au Luxembourg, un expatrié peut se voir offrir des exonérations, pour autant que le candidat apporte une «contribution économique significative ou contribue à la création de nouvelles activités économiques à haute valeur ajoutée», selon [un document publié la semaine dernière par le Conseil fédéral](#), qui examinait les statuts fiscaux d'autres pays et les comparait avec la Suisse.

Retraite au Portugal

Le Portugal cherche à attirer des étrangers fortunés grâce à ses [«visas dorés»](#). Ce programme dit de «résidence par investissement», lancé il y a deux ans, s'adresse à des ressortissants non européens. Il s'agit moins d'une offre fiscale que d'un moyen de mettre un pied dans l'espace Schengen et de pouvoir ainsi s'y déplacer librement. [Malte](#) et d'autres pays du sud de l'Europe proposent ce type de programme pour encourager l'investissement direct, notamment à des Chinois et à des Russes. Au Portugal cependant, le système est au cœur d'un scandale depuis la semaine dernière: certains permis auraient été octroyés trop facilement. Onze personnes ont été arrêtées et le ministre de l'Intérieur a annoncé sa démission dimanche.

Le Portugal offre un [second programme](#) valable dix ans, qui s'apparente davantage à des réductions fiscales. Nul besoin d'investir dans ce cas. Les personnes doivent résider de manière permanente ou

temporaire et s'acquitter d'un impôt à un taux fixe de 20% sur leur revenu réalisé au Portugal. Ils sont en revanche dispensés de taxes sur leurs revenus étrangers, sur la fortune, sur les dons et les héritages. Ces jours, le gouvernement a commencé à envisager d'étendre les exemptions aux revenus sur le capital. Des ressortissants helvétiques retraités, qui, de fait, n'y paient aucun impôt, se sont laissés tenter par cet exil. De même que nombre d'Européens – Français et Britanniques en tête.

L'exception quasi suisse de l'impôt sur la fortune

«A l'étranger, la plupart des pays membres de l'Union européenne ne prélèvent pas d'impôt sur la fortune au sens où nous l'entendons» en Suisse, explique encore le Conseil fédéral dans un autre rapport publié cet été. De fait, la Belgique, par exemple, n'impose ni la fortune, ni les gains en capitaux, ni les donations.

LE TEMPS © 2014 Le Temps SA